# L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, rue Dumaine.


POUR PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

## HENRY CLAY,

DU KENTUCKY.

Soumis à la décision d'une Convention Nationale.

NOUVELLE-ORLÉANS:

MERCREDI MATIN, 4 DÉCEMBRE 1839.

### MENSONGES OFFICIELS.

Que faut-il penser d'un fonctionnaire public qui appelé devant une commission des représentants du peuple, trahit la vérité? Sous une démocratie véritable, un tel fonctionnaire serait mis en jugement de ce qu'il ne pourrait pas prouver son mensonge. Il n'en est pas de même parmi nous, avec l'administration anti-démocratique qui nous régit.

Lorsque Mr. Woodbury fut appelé devant la commission d'enquête en 1837, commandée dont Mr. Wise était président, il fut interrogé sur le point de savoir "s'il était à sa connaissance qu'il y eut parmi les fonctionnaires comptables du gouvernement des défaillances;" sa réponse fut négative. Il prétendit qu'aucune malversation n'était venue à sa connaissance. Eh! bien, il résulte des documents fournis par lui-même à la commission, des preuves incontestables qu'il existait des malversations dans son administration, et qui plus est qu'il en connaissait l'existence.

Par exemple un Mr. Harris, receveur de Columbus, était en déficit de $109,179 avec l'administration, dès le mois d'août 1836, d'après un avis écrit par lui Harris. Et pourtant Mr. Woodbury fit serment qu'il ne connaissait l'existence d'aucune malversation! Ce même Harris recommandant comme son successeur un Mr. Boyd, disait dans une lettre au Président Jackson: "Il a été pendant plusieurs années membre de la législature de son Etat et toujours il s'est montré un des plus fermes soutiens de votre administration." Sur cette recommandation Boyd fut nommé et un an après il emportait à l'administration $90,297.

Que faut-il conclure de tout cela? que les membres de l'administration ne tiennent nul compte ni de la moralité, ni du pays, ni de son avenir; et que leur unique but est de se maintenir au pouvoir en dépouillant le peuple, et en offrant le partage des dépouilles à tous ceux qui veulent le servir quand même....

### DU DROIT DE VISITE.

Nous voyons avec regret que les croiseurs Anglais s'arrogent le droit de visiter nos bâtiments marchands sous le prétexte que la traite se fait maintenant très fréquemment sous pavillon Américain; et nous voyons avec plus de regret encore que nos gouvernants ne répondent pas à ces prétentions par des protestations énergiques.

C'est à nous seuls qu'il appartient de faire la police chez nous, c'est exclusivement à nos bâtiments de guerre qu'il appartient de surveiller et de visiter les bâtiments marchands naviguant sous pavillon Américain. Permettre à une autre puissance d'exercer ce droit, c'est accepter une espèce de subalternité, c'est renoncer à son indépendance de nation souveraine. Est-ce que l'Amirauté Anglaise consentirait à laisser visiter les bâtiments marchands de sa Majesté Britannique par les bâtiments de guerre d'une autre puissance? Et pourquoi serions nous moins fiers que la fière Angleterre?

Y a-t-il un traité qui accorde aux deux nations un droit de visite réciproque? nullement. Le droit de visite, que l'Angleterre a souvent exercé comme un droit, parce qu'elle était la plus forte, avait été formellement abandonné par elle au traité de Gand. Ainsi l'Angleterre ne peut arguer d'aucune convention, d'aucun droit pour exercer, comme elle le fait la visite de nos bâtiments marchands; et le devoir de notre gouvernement est d'y mettre un terme dans le plus bref délai possible.

Nous espérons que notre administration n'aura pas attendu les énergiques protestations de la presse libérale pour agir; car quoique nous ayons chaque jour à enregistrer ses erreurs et ses méfaits politiques, nous aimons à croire que dans cette circonstance, où l'honneur national est engagé, elle ne faillira pas à son devoir.

### AU COURRIER.

Le Courrier renouvelle hier entre les attaques contre nous: encore même mauvaise foi, même perfidie, et nous voyons avec peine la partie française se faire l'écho des sentiments de la partie anglaise: elle nous met dans la nécessité de retirer la restriction que nous avions faite en sa faveur. Rédaction anglaise et rédaction française sont de la même force et parfaitement dignes l'une de l'autre.

Le Courrier nous accuse de tendances anti-américaines: il faut être aveuglé par les préjugés les plus étroits pour lancer contre nous une pareille accusation. Il n'y a pas un mot de notre article qui puisse la justifier; tous nos actes d'ailleurs, tous nos écrits sont là pour lui donner le plus éclatant démenti.

Le Courrier s'obstine à voir une question politique où nous n'avons voulu traiter qu'une question de langue. Il faudrait en vérité renoncer à écrire si l'on ne s'adressait pas à des hommes un peu mieux initiés que l'éditeur du Courrier au génie de la langue française.

Que le Courrier fasse bon marché de la langue française; rien de mieux. Nous nous étonnons seulement qu'il ne traite pas l'anglais avec le même dédain; car on ne doit guère tenir à un idiome quand on s'en sert avec le merveilleux talent que déploient les élucubrations journalières des Rédacteurs de cette feuille.

L'un d'eux trouve étrange que la partie française de l'Abeille soit rédigée par un français. Est-ce qu'il voudrait par hasard un Irlandais au lieu et place d'un concitoyen de Lafayette?

Le Courrier, dit-il, n'a pas tronqué notre premier article, et pour appuyer cette dénégation de son confrère, le rédacteur français tronque le second: il cite, comme de nous, une phrase qu'il habille à sa façon et que nous le prions en grâce de garder pour lui. Tronquer du reste, ce n'est pas seulement altérer matériellement, changer un mot, une phrase, c'est dénaturer une idée, la torturer pour lui donner un sens qu'elle n'a pas. C'est là ce qu'a fait l'éditeur anglais du Courrier, et ce n'est pas notre faute s'il n'a pas la conscience de ce qu'il fait, s'il ne comprend pas la portée de ce qu'il écrit.

Qu'il se convainque du reste qu'il ne nous prendra plus envie de répondre à ses aménités, nous ne lui ferons jamais l'honneur de relever les injures ou les provocations qu'il aura adressées par la voie de son journal: elles ne peuvent nous atteindre.

### BIBLIOTHEQUE COMMERCIALE.

Ce soir a lieu l'assemblée annuelle des membres qui composent la société de la Bibliothèque Commerciale. Cette réunion est d'une grande importance pour tous ceux qui s'intéressent à la destinée et aux progrès de cet utile établissement: on y présentera un rapport sur la situation financière de la société, un aperçu de ce qui a été fait durant l'année qui vient de s'écouler, et enfin il sera procédé par la voie du scrutin à l'élection de nouveaux directeurs. Nous pensons que la convocation qui a été faite aura réuni un nombre des personnes intéressées. Les derniers directeurs entrèrent en fonction avec des intentions de réforme et d'amélioration, on saura bientôt jusqu'à quel point leurs promesses ont été remplies. On nous assure que le zèle et l'activité du bureau actuel ont beaucoup fait pour obvier aux embarras financiers qui pesaient sur cette institution, et que jamais, depuis quelques années, ses affaires n'ont été dans un meilleur état. Les membres de la société seront à même de s'en convaincre lorsqu'on leur soumettra le rapport du trésorier et celui de la direction actuelle.

Jusqu'à ce jour on a assez peu témoigné pour la bibliothèque commerciale une indifférence inexplicable: le seul établissement de notre ville qui ait pour but d'entretenir le goût des études littéraires, a été en quelque sorte laissé à l'abandon par le corps éclairé de nos négociants qui devrait être si favorable à tous les développements intellectuels: cet établissement a eu à lutter contre des obstacles de tout genre; il s'est même trouvé plusieurs fois dans une situation désespérée. C'est un fait constant que le montant de la souscription qui, si elle ne permettait pas à la bibliothèque d'étendre sa sphère d'utilité, devait au moins la mettre en mesure de faire face à ses engagements, a été payé avec négligence, quelque fois même il ne l'a pas été du tout, en sorte que faute de pouvoir opérer ses rentrées, cette excellente institution a été à différentes reprises sur le point de se dissoudre. En vérité on ne saurait condamner trop énergiquement la mesquinerie de ceux qui se privent à plaisir de trésors littéraires en refusant d'acquitter la misérable bagatelle qu'on réclame pour prix de la souscription. On a dit, nous le savons, que la bibliothèque ne possédait qu'un fort petit nombre d'ouvrages ayant une valeur réelle; c'est une erreur. Assurément elle n'a pas, comme les bibliothèques anciennes et riches, des curiosités bibliographiques, manuscrits précieux, spécimens des premiers essais de l'impression, missels enluminés etc., toutes choses fort estimées, il est vrai, mais est-ce donc d'une si grande utilité? et ne veut-il pas mieux qu'elle compte parmi ses rayons les principaux écrivains de l'Angleterre, de la France et de l'Amérique? ses ressources ne lui permettent pas encore d'aller plus loin. Du reste si elle ne renferme pas tout les ouvrages importants et précieux qu'elle devrait avoir, si la biographie et les romans, si on l'a dit, la littérature légère y dominent, à qui la faute? Comment cette bibliothèque peut-elle devenir une réunion d'ouvrages essentiellement utiles si on ne lui fournit pas les moyens d'y arriver? La bonne volonté et les faibles ressources de quelques jeunes gens auxquels elle doit son origine, ne pouvaient suffire à tout ce qu'on ne vient pas à leur aide. La législature déjà fait quelque chose en faveur de la société; mais elle ne pouvait faire beaucoup, et malheureusement les particuliers y ont mis encore une parcimonie plus grande. La presse a témoigné plus d'une fois sa sympathie pour cet établissement: les appels qu'elle a faits en sa faveur, n'ont eu que peu de succès. Espérons cependant que l'indifférence dont nous nous plaignons, ne durera pas toujours et que l'on finira par témoigner plus d'intérêt à un établissement d'une si incontestable utilité, et qui au prix de quelques légers sacrifices, pourrait s'accroître, prospérer et devenir l'orgueil de la Louisiane. L'assemblée de cette société se tiendra ce soir à [illegible] heures au [illegible].

Un passager arrivé par le steamer [illegible] qui a quitté St. Louis le 25 novembre, [illegible] qu'il n'y avait [illegible] la rivière [illegible]. L'Ohio n'avait point monté au-dessous de Louisville jusqu'au 26. Le temps était plus froid, et il y avait des glaçons sur le Miss. Il est donc à craindre que la navigation des hautes eaux ne soit interrompue incessamment.

Nous ne pouvons mieux juger cet ouvrage sur les extraits qui nous ont été adressés; mais on nous assure qu'il se recommande comme œuvre philosophique présentant la question de l'esclavage sous un jour nouveau; car il repousse victorieusement les calomnies de beaucoup d'écrivains sur les mœurs et l'intelligence des maîtres dans la Louisiane; comme combattant avec leurs propres armes les sociétés abolitionistes, comme mettant en parallèle la condition de nos esclaves et celle des ouvriers d'Europe.

Ces idées convenablement développées doivent fournir la matière d'un bon ouvrage, et ce qui vaut peut être encore mieux, d'un ouvrage utile pour notre localité, comme pour tous les Etats du Sud en général. Aussi croyons nous pouvoir prédire du succès à celui de M. Ride.

Monsieur le Rédacteur de l'Abeille.

Je vous prie d'être assez bon pour annoncer à vos lecteurs que la souscription pour l'impression de l'ouvrage intitulé, *l'Esclavage des nègres mis en parallèle avec les ouvriers d'Europe*, dont vous avez donné quelques extraits, est ouverte chez M. A. Muset, libraire, rue Royale. MM. Charles Fortall, Paul Bertus, W. F. C. Duplessis, Victor Labattut, et Charle Peydras, qui ont bien voulu accepter d'être commissaires pour veiller à l'impression et à la publication de cet ouvrage, recevront également les souscriptions, le prix. La souscription est de six piastres.

J'ai l'honneur de vous saluer avec une parfaite considération.

ALPH. RIDE.

☞ Mr. Mitaud nous prie d'annoncer que dorénavant les Bals de la Salle d'Orléans auront lieu les lundi, mercredi et samedi de chaque semaine et qu'il sera servi mercredi soir un ambigu préparé par Mr. Salvatory.

### ORIGINE DU NOM DE BATON-ROUGE.

Le *Lafayette Chronicle* raconte l'anecdote suivante: nous ne savons à quelle source il l'a puisée:

"Nous descendions rapidement le Mississipi, lorsque tout-à-coup le patron de la barque s'écria d'une voix terrible: "silence! nous approchons du Baton-Rouge!" Et comme si un grand danger nous eut menacés, il s'empara du gouvernail et dirigea notre course loin du rivage. Nous aperçumes bientôt l'entrée d'un bayou qui se perd entre deux montagnes, et un petit retranchement bâti avec du sable, au sommet duquel s'élève, comme un spectre menaçant, un poteau d'une couleur rouge sombre. "C'est là, dit le patron, le "bâton rouge." Mais que signifie ce poteau? Pourquoi pâlissez vous à cet aspect?—Ecoutez nous dit-il alors: "l'été dernier, le bateau Bienville partit du fort Duquesne pour transporter à Beloxi un officier et sa famille, qui était rappelé en France. La traversée fut heureuse jusqu'à l'entrée de ce bayou, dont les bords ombragés engagèrent les passagers fatigués déjà par un trop long séjour dans un bateau incommode, de descendre sur le rivage. De ce nombre étaient l'officier, sa femme et deux enfants. Ils s'avancèrent en toute sécurité le long des bords silencieux du bayou, et l'un des enfants s'étant éloigné de sa mère gravit la hauteur que vous apercevez sur le côté droit, et soudain jeta un cri "les indiens!" Le père s'élança vers son enfant, mais à peine était-il arrivé sur le sommet de la colline qu'il tomba percé de vingt flèches. "Fuyez, fuyez," cria-t-il à sa femme; et celle-ci presse son autre enfant dans ses bras, et elle n'eut que le temps de murmurer d'une voix éteinte: 'sauvez mes enfans!' Le même coup atteignit et la mère et l'enfant. Aussitôt les Indiens se montrèrent en grand nombre à l'entrée du bayou; leur aspect saisit d'horreur l'équipage, qui s'éloigna après avoir tiré sur eux quelques coups de fusil qui furent sans effet. Alors, et tandis qu'ils étaient encore en vue du bateau, les sauvages saisirent un jeune orme, le dépouillèrent de son écorce, et trempant leurs mains dans le sang des malheureux qui étaient étendus à leurs pieds, le barbouillèrent de sang et le plantèrent en cet endroit, sans doute pour avertir les Français qui voudraient approcher de ces lieux, de fuir ou de craindre pour leurs jours."

### ORGANISATION FINANCIÈRE DE L'ALGÉRIE.

L'organisation du régime financier en Algérie vient d'être réglée par une ordonnance du roi, contresignée par le ministre de la guerre, en date du 21 août, et publiée au *Bulletin des lois* du 7 septembre. Cette ordonnance contient 10 chapitres et 160 articles.

Les recettes sont divisées en revenus de l'état et en revenus coloniaux; les premiers sont compris au budget général des voies et moyens, sous le titre: Produits et revenus de l'Algérie; les seconds, qui forment un fonds commun affecté sans distinction d'origine à l'acquittement des dépenses à la charge de l'Algérie, donneront lieu à la formation d'un budget particulier.

Les dépenses sont divisées aussi en deux catégories, celles qui sont à la charge du trésor et celles qui sont à la charge de la colonie.

Des dispositions sont communes aux services spéciaux concernant le trésor et aux services coloniaux. En ce qui concerne l'assiette et la perception des impôts, les taxes, perceptions et revenus ne peuvent être établis, modifiés ou supprimés, savoir: ce profit de l'Etat qu'en vertu d'une ordonnance royale; ceux au profit de la colonie qu'en vertu d'arrêtés rendus par le ministre de la guerre ou par le gouverneur général, avec l'approbation préalable du ministre. Des paragraphes règlent ce qui a rapport à la formation des budgets, à la durée des exercices, à l'emploi des crédits et à l'ouverture de crédits extraordinaires, à la liquidation des dépenses, à leur ordonnancement.

Des dispositions particulières sont appliquées aux recettes spéciales à réaliser pour le compte du trésor et aux services spéciaux qui sont à sa charge. Des dispositions du même genre sont relatives aux services coloniaux, à ceux des recettes et à ceux des dépenses spéciales.

La comptabilité des préposés comptables est définie. La recette des deniers publics dans l'Algérie, tant pour le compte du Trésor que pour le compte de la colonie, est confiée aux receveurs de l'enregistrement et des domaines, des douanes et des contributions diverses, aux préposés aux recettes placés sous leur surveillance immédiate, à l'entrepreneur des poudres à feu, au trésorier-payeur et à ses préposés.

L'ordonnance établit quelles natures de recettes se font au compte du Trésor, au compte de la colonie, comme opérations de trésorerie, etc; quels sont les modes de recouvrement, de versement et de récépissé. Le paiement des dépenses se fait par le trésorier payeur ou par ses préposés; il peut néanmoins, en employant les formes indiquées, faire payer les parties prenantes par les receveurs des administrations financières.

La direction de tous les agens des administrations financières du Trésor ou de la colonie appartient au directeur des finances. Il a également la direction et la surveillance du trésorier payeur pour quelques-unes de ses attributions. Tous les comptables et préposés des administrations financières sont soumis aux vérifications des inspecteurs des finances attachés aux services d'Afrique. Des dispositions règlent ce qui concerne les vérifications mensuelles et en fin d'année, les livres et les écritures, les bordereaux mensuels et trimestriels des recettes et des dépenses, et les comptes annuels.

Le domaine est divisé en domaine de l'état et en domaine colonial. Des états distincts présentent la situation du domaine de l'état, du domaine colonial et des biens séquestrés. Le mode d'administration du domaine est fixé.

Les dernières dispositions de cette ordonnance sont relatives au personnel et à sa composition. Nul ne peut exercer un emploi dans les administrations financières en Afrique ou dans les services qui en dépendent, qu'en vertu d'une lettre de service délivrée par le ministre de la guerre ou en son nom. Nul ne peut exercer un emploi dans le service de la trésorerie et des postes qu'en vertu d'une commission du ministre des finances.

D'après une disposition transitoire, cette ordonnance recevra son exécution à partir du 1er. janvier 1840.

### CURIEUSE HISTOIRE LITTERAIRE.

L'article suivant que nous empruntons à un journal anglais, contient quelques souvenirs littéraires qui ne laissent pas d'être sans intérêt:

"C'est le 23 avril 1709, il y a 123 ans, que fut publié le premier numéro du *Tatler*. Un volume contenant tous les numéros de ce journal, tels qu'ils ont paru à cette époque, est en ce moment sous nos yeux; et nous le regardons avec une sorte de vénération. La publication du *Tatler* a été le premier essai fait en Angleterre ou dans aucun autre pays, pour instruire et amuser les gens peu éclairés, au moyen de petits journaux paraissant par intervalles, et que le bon marché met à la portée de tout le monde. Quelques-uns des meilleurs écrivains qu'ait produits l'Angleterre ont contribué à la rédaction de ce journal, et parmi eux on cite Steele, Adison et Swift, quel'on n'oubliera pas tant qu'on parlera la langue anglaise. Le but de ces écrivains était de porter la philosophie hors des librairies, des écoles et des collèges, de la répandre dans les clubs et les assemblées, et dans tous les lieux de réunion. Ils voulaient adoucir les mœurs des masses et les faire sortir de l'ignorance dans laquelle elles étaient plongées.—Et on ne saurait croire l'effet que produisirent ces publications, quels abus, quels préjugés elles détruisirent.

— Les feuilles légitimistes ont mentionné, depuis plusieurs jours, toutes les visites faites à don Carlos, mais aucun journal n'a encore mentionné jusqu'à présent la manière dont les présentations avaient lieu. A cet égard, cependant, les choses se passent d'une manière assez curieuse pour qu'on s'en occupe un peu: nous avons pu nous procurer quelques renseignements que nous allons mettre sous vos yeux, en vous garantissant leur parfaite exactitude.

Un de nos amis, rédacteur d'un journal de l'opposition, appelé par quelques affaires à Bourges, s'y rencontra avec un de ses parents, haut placé dans le parti légitimiste, qui était venu faire sa cour au *prince malheureux*. Il lui prit fantaisie de voir de près don Carlos, et il obtint de lui être présenté en compagnie de son parent et de la dame de ce parent. D'assez longues formalités durent être remplies avant d'obtenir audience: mais l'audience une fois obtenue, les visiteurs se présentèrent à l'hôtel Panette. Ils furent introduits dans le salon de réception par un espèce de valet de chambre, qui ne portait aucun uniforme, aucune livrée, et était simplement vêtu d'une redingote bleue. Don Carlos et la princesse de Beira, qui se trouvaient dans ce salon, au moment de l'arrivée des trois personnes qui leur étaient présentées, ne se levèrent point. Don Carlos était nonchalamment renversé dans un large fauteuil à la Voltaire: il tenait sur ses genoux un petit épagneul qu'il caressait avec beaucoup de tendresse; la princesse de Beira était assise devant lui sur une causeuse: elle s'occupait d'ouvrages d'aiguille. Des chaises furent données aux visiteurs qui s'assirent sur un signe que don Carlos fit avec la main. Après une demi-minute de silence, don Carlos prit la parole et dit aux trois personnes qui se trouvaient en sa présence: "Monsieur et M.... Madame est l'épouse de Monsieur....? Monsieur est le parent de Monsieur?" Il ne fut répondu à ces trois questions que par trois saluts qui étaient une réponse bien suffisante, du reste, pour de telles insignifiantes interpellations; puis le silence recommença. Quelques instants après, don Carlos le rompit de nouveau pour faire remarquer qu'il était bien fâché d'avoir été obligé de quitter l'Espagne, qu'il était bien plus heureux dans ce pays qu'en France. Le journaliste libéral prit alors la parole, et dit à don Carlos: "*Votre Altesse Royale* ne doit pas désespérer de retourner en Espagne: le tiers des événements peut lui en rouvrir les portes. Déjà vous avez été sur la route de Madrid, et bien près de cette capitale: votre cause n'est pas perdue, il lui reste encore de fidèles partisans."

Don Carlos n'ayant pas paru comprendre cette phrase, la princesse de Beira la lui expliqua en substituant avec affectation les mots: *Votre Majesté*, à ceux d'*Altesse Royale*. Elle avait paru très blessée de la distinction qui avait été faite entre ces deux appellations. Puis elle continua la conversation en disant: "Ah! certes, si nous n'allons pas à Madrid, nous continuerons la guerre dans la Catalogne. Cabrera a de bonnes troupes, c'est un brave qui n'a pas peur d'Espartero: *Un drapeau n'a jamais vaincu un lion*." Ici prit place une longue tirade d'indignation contre Maroto. Quand madame de Beira se fut largement satisfaite sur ce point, elle vint à parler de M. Cochon, préfet du Cher, et du *petit bourbonnais*. M. le préfet du Cher a eu son malheur, et madame de Beira aime à montrer qu'elle en comprend parfaitement la signification, car elle répète fort souvent, et toujours avec une sorte de joie: *Monsieur le cochon, monsieur le cochon*, etc.

Quant au petit homme noir, il paraît que ce personnage porte ombrage aux exilés: c'est un homme qui, depuis le commencement de la guerre civile en Espagne, n'a pas quitté un seul instant don Carlos, qui est arrivé avec lui en France et qui l'a suivi à Bourges. C'est un homme qui est toujours vêtu de noir. Quand le prince sort, il le suit, monté sur un petit poney noir. Il porte très fréquemment la parole, et répond toujours vaguement à toutes les questions qui lui sont faites pour savoir qui il est et pourquoi il est attaché à la fortune de don Carlos. Ce personnage mystérieux a le privilége de dîner à la table du prince [illegible] ... Le petit homme noir [illegible]. Don Carlos [illegible].

---

Sept ou huit cents de ces voyageurs se sont rendus ici depuis la levée pour Liverpool et le Havre. Lorsqu'ils [illegible] leur tour et le défilé, marchant à rangs serrés; l'étiquette ne voulant pas qu'un membre son dos aux personnes royales. Il leur avait été expressément recommandé, avant leur entrée, de procéder ainsi.

Tel est le cérémonial suivi à la cour de Bourges, telles sont les observations qui s'y tiennent; tel est enfin le spectacle qu'offre un homme qui, pendant six ans, a fait couler le sang à flots pour s'emparer d'un pouvoir dont il n'est pas digne et de commander à un pays dans lequel il devrait peut-être s'estimer d'obtenir, si la place que chacun occupe dans une société lui était donnée d'après son mérite.

Mr. l'Editeur de l'Abeille,

Permettez-moi de vous poser une question: Des marchandises envoyées à un encanteur, pour être vendues à un prix limité, obtiennent à la vente un prix plus élevé que la limite?

L'encanteur est-il tenu de rendre compte de vente au prix réel, obtenu par lui, ou seulement au prix limité?

UN NEGOCIANT.

ERRATUM—Dans la communication signée un *Spectateur*, insérée hier, il s'est glissé une erreur de date. Lisez dans la première ligne, 26 et 27 *au lieu de* 27 et 28.

### RECAPITULATION DES VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par R. B. Sykes, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis—Nègresse.

Par J. B. Blache, à 4 heures de l'après midi, sur la Levée, en face la rue Hôpital, pour clore une consignation—18 barriques Claret.

Par J. B. Blache, à 10 heures du matin, dans la rue du Canal, entre les rues Magazin et Levée—18 Scies à moulin.

Par le même, à la même heure et au même lieu—36 Tierçons Riz.

Par F. A. Guillotte, à 10 heures, au coin des rues du Camp et Félicité—Mulets.

Par Hewlett & Conan, à 11 heures, au No. 94 rue St. Pierre—Meubles.

Par Fernandez & Whiting, à 4 heures et demie, au coin des rues Bourbon et Dumaine—Comptoir et Etagères.

Messieurs les Editeurs,

Ayez la bonté d'annoncer *Mr.* JOSEPH KENNEDY, comme candidat pour maire de la ville, à la prochaine élection, et il sera soutenu par

UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer qu'à la demande d'un grand nombre des citoyens des trois municipalités, M. WILLIAM FRERET, a consenti à se présenter comme candidat à la place de maire à la prochaine élection.

Messieurs les Editeurs,

Vous êtes priés d'annoncer dans votre estimable journal que LOUIS U. GAIENNIE, Esq. sera soutenu comme maire à la prochaine élection et qu'il obtiendra les votes des

1ère, 2de et 3ème MUNICIPALITES.

## COMMERCIAL.

### REVUE DU MARCHE.

NLLE. ORLEANS le 4 Déc. 1839.

Nous avons eu un beau temps depuis samedi, et notre marché a présenté un aspect d'activité, qui doit être attribué plutôt à la suspension des affaires qu'avait amenée les pluies de la semaine dernière qu'à une amélioration dans l'état du marché. Les eaux de l'Ohio continuent à être basses, et jusqu'à ce que cette source de produits et de demandes soit ouverte, on ne peut raisonnablement s'attendre à une grande activité sur notre place. Les affaires monétaires demeurent sans changement favorable.

COTON.—Arrivé depuis le 29 du mois dernier 9612 balles Louisiane et Mississipi, 1021 Tennessee et North Alabama; 1174 Arkansas; 246 Texas; en tout 11693 balles. Il a été expédié dans le même espace de temps, à Liverpool 3712, Cowes 1108, Havre 6526, Marseilles 934, Barcelone 319, Indes occidentales 207, New York 910, Boston 1109, Baltimore 96—en tout 15,713 balles, ce qui diminue le stock de 4020 balles et laisse sur place 117,931 balles y compris celles qui sont à bord des navires non expédiés.

Il s'est fait passablement d'affaires sur notre marché depuis samedi dernier, et les ventes ce jour-là se sont élevées à 5000 balles à des prix soutenus.

ETAT DU COTON.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1839.—1 Oct. En main | | | 13634 |
| Reçu les trois derniers jours | 11693 | | |
| précédemment | 183960 | 195009 | |
| | | | 210866 [?] |
| Exporté les trois der. jours | 15713 | | |
| précédemment | 77942 | | 93655 |
| En main | | | 117931 |

Lundi le marché a pris une attitude plus ferme; les détenteurs en général ont montré moins d'empressement à accepter les conditions des acheteurs, et bien qu'un grand nombre de ceux-ci aient cessé d'opérer à cause de la fermeté des vendeurs, les ventes se sont encore élevées à près de 3000 balles, et dans quelques occasions ces ventes se sont faites à des prix qui montrent une légère hausse, qui cependant n'a pas été assez marquée pour que nous changions nos cotes. Les ventes hier ne se sont élevées qu'à 1500 balles à cause de la fermeté des détenteurs dans leurs demandes. Nous évaluons à 10,000 balles le montant des ventes qui se sont faites dans ces trois jours, voici les détails que nous avons pu nous procurer:

454 balles Louisiane et Mississipi, à 9 cents; 376 à 9 3/4; 219 à 8 1/2; 56 à 8 1/2; 279 à 9 1/2; 1100 à 8 3/4; 650 à 9; 100 à 9; 274 à 8 1/2; 108 à 9; 938 à 9 1/8; 174 à 8 1/4; 118 à 8 1/2; 94 à 8 3/4; 103 à 8 1/4; 168 à 8 1/2; 60 à 8; 706 à 9; 563 à 9 1/2; 157 à 9 1/2; 318 à 8 7/8; 1004 à —— 1375 à 9 1/8.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

| | | |
|---|---|---|
| Ordinaire | 6 1/2 à 7 1/2 | Louisiane et Mississipi. |
| Mitoyen | 8 1/2 à 8 3/4 | |
| Bon mitoyen | — à 9 | |
| Bon beau | 9 1/2 à 10 1/2 | |
| Bon et fin | 11 à — | |

TABAC.—Cet article n'a aucunement varié, et le marché est toujours calme et inactif auquel de toute comparaison. Il ne s'est vendu depuis notre dernier rapport qu'un lot de 20 boucauts, en qualité inférieure à 6 1/4 cents. Les quantités en vente ne s'élèvent à guère plus de 300 boucauts, en grande partie X, quoiqu'il y ait quelques parties de tabac fin. Arrivé cette semaine 8 boucauts.

ETAT DU TABAC.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1839.—1 Oct. En main | | bts. | 965 |
| Reçu les trois derniers jours | 8 | | |
| précédemment | 133 | | 141 |
| | | | 1106 |
| Exporté les trois der. jours | 60 | | |
| précédemment | 435 | | 495 [?] |
| En main | | | 665 |

SUCRE, *Louisiane*.—Cet article a suivi l'impulsion qu'a donnée aux affaires le changement du temps; et les livraisons dans ces trois derniers jours ont été beaucoup plus considérables que pendant aucune autre période de la même durée depuis l'ouverture du marché; nous continuons à côter 4 1/2 et 5 1/4 cents, et un article de choix obtient ce dernier prix. Nous n'avons entendu parler que d'une vente sur plantation —une partie de 100 boucauts à 5 cents. Il n'y a aucun changement pour les sucres Havane, et les demandes continuent à être entièrement limitées.

MELASSE.—Nous avons eu peu d'arrivages depuis quelques jours, et des demandes actives ont considérablement diminué les quantités qui étaient sur la levée. Les ventes, cependant, se sont faites aux derniers prix, de 25 à 27 cents le gallon, prix que nous continuons à côter. Nous ne connaissons aucune opération sur plantation.

FARINE—Nous avons dit samedi dernier que le stock était presque épuisé et que l'état de la navigation de l'Ohio avait engagé les détenteurs à hausser leurs prétentions. Quelques ventes ont eu lieu à $7. Les transactions se bornent entièrement à la consommation de la ville; et la plus forte vente dont nous ayons entendu parler, pendant ces trois derniers jours est de 200 barils aux boulangers à $6 75 à terme. Cependant $7 sont obtenues pour de petites parties, et nous côtons maintenant $6 75 à 7 pour la farine superfine. Il est arrivé quelques nouvelles parties et le marché s'est fermé calme.

SAINDOUX.—Les opérations ont été encore bornées aux demandes de détail, à nos derniers prix, c'est-à-dire de 9 1/2 à 10 1/2 cents; les petites ventes de bonne qualité se sont faites à ce dernier prix.

LARD.—Il n'y a aucun changement dans les prix, mais les demandes ont éprouvées une légère amélioration dans ces derniers jours. L'approvisionnement n'est pas considérable, ainsi que les arrivages; et si les demandes étaient un peu actives, le marché serait bientôt dépourvu, particulièrement de jambons et d'épaules. Nos côtes demeurent les mêmes: savoir pour jambons de 10 à 11 cents; de enveloppés de 10 1/2 à 12 1/2; plats-côtés de 8 à 8 1/2; épaules de 6 1/2 à 7 cents.

PORC—Nous ne mentionnons aucune amélioration dans les demandes pour cet article. L'approvisionnement est encore considérable, et les ventes ne s'effectuent que par petites parties. Nos cours représentent le prix obtenu pour ces petites parties, mais dans l'empressement des détenteurs de se défaire de leur *stock*, les transactions ont eu lieu à des prix tellement irréguliers, qu'il nous est impossible de fixer un cours bien exact—Mess de 15 à 15 50; M. O. de 13 à 13 50; prime de 11 à 11 25—quelques ventes cependant se sont faites au-dessous, P. O. $10.

CAFE—La cargaison de Rio que nous avons signalée dernièrement était pour Cincinnati et Louisville. Depuis lors il n'y a eu aucun arrivage en ligne directe. Cependant l'approvisionnement est considérable et les détenteurs ont baissé leurs côtes à 11 1/2 cents; des ventes considérables se sont faites à ce prix, quoique les demandes ne puissent pas encore être considérées actives.

La plus grande partie des ventes se sont faites aux négociants de la ville et le marché sent encore d'une manière sensible l'absence de communications avec l'Ohio. La rareté du café Havane prime vert laisse le marché sans transactions, car cet article éprouverait de bonnes demandes à nos côtes les plus élevées. Nous ne connaissons aucun arrivage en qualité réellement prime de la nouvelle récolte, autre qu'une partie de 50 sacs qui se sont vendus à 12 1/2 cents.

SEL.—Une partie de 1200 sacs de Liverpool reçue depuis notre dernier rapport s'est vendue en partie à $1 75 le sac. Les ventes de seconde main, se sont faites à nos côtes. Nous ne connaissons aucune opération en Turk Island. La cargaison de 9000 sacs mentionnée dans notre dernier rapport, n'est pas vendue.

TOILES ET CORDES D'EMBALLAGE—Les toiles sont bien demandées; et l'approvisionnement de toutes sortes est presqu'entièrement épuisé. Les ventes de toile et de cordes se sont fait à 20 et 9 cents. et nous apprenons que 33 1/2 et 8 1/2 cents ont été refusés pour un petit lot. Les cordes sont abondantes, et peu demandées.

RIZ.—Il n'y a pas eu de nouveaux arrivages depuis notre dernier rapport; et des demandes plus actives ont [illegible] ... Nous côtons ... 100 livres.

WHISKEY.—Cet article [illegible] ...

---

FRET.—[illegible] ... 7 ou 8 cents [illegible] pour Liverpool et le Havre. Le fret pour [illegible].

FRET.

| | |
|---|---|
| Coton, liv. pour Liverpool | [illegible] |
| " " Havre | [illegible] |
| " " New-York | [illegible] |
| " " Boston | [illegible] |
| Tabac, par boucaut, Cowes, &c. | [illegible] |
| " " Londres, (dir.) | [illegible] |
| " " New York | [illegible] |
| " " Boston | [illegible] |
| " " Philadelphie | [illegible] |
| Sucre et mélasse de la côte, bari. | [illegible] |
| Delaville | 3 — à — |
| Farine | 3 — à — |
| Plomb (par saumon) | [illegible] |
| Porc (par baril) | 4 00 à — |

CHANGE—Les traites sterling ont été peu demandées, quoiqu'il y ait eu une baisse dans les prix. Nous côtons aujourd'hui de 9 à 10 pour cent de prime. Il s'est peu fait en change sur Paris, et il est offert à 5 22 1/2 et 5 25. Les traites sur New York sont bien demandées; celles à 60 jours se vendent au pair et 1/2 pour cent de prime, à 30 jours à 1 1/2 et 3 pour cent de prime, et de 5 à 15 jours de 4 1/2 à 5 pour cent.

CHANGE.

| | |
|---|---|
| Sterling | 94 84 à 4 87 p.c. prime |
| France | 5 22 1/2 à 5 25 |
| New York, 60 jours de vue | pair à 1/2 p. c. prime |
| Do. (à 30 jours) | 2 1/2 à 3 |
| Do. (5 à 15 jours) | 4 1/2 à 5 p. c. prime |
| Boston, (30 à 60 jours) | 1 prime à pair |
| Philadelphie, do | 4 à do |

## LISTE MARITIME,

### PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Brick Christiana, Ballard, Baltimore, G Bedford & Beck.
Ludwig, Lermond, do do
Pueblo (esp.) Estape, Barcelone, R Gruning & Co.
Goël. Davie, Ramsford, Tampico, J Bolaer & co.
Mohawk, Sissani, Mobile, L B Cole.
Ann, Farris, do capt.
Caroline, Priestly, do E S Bridge.
Naiad, Williams, Attakapas, do.
Steamer W. Robinson, Jr. Lenke, Mobile, do.
Gallatin, Hunter, Nashville, do.

ARRIVES.

Bateau de remorque Lion, Riddle, de la Balise, est reparti pour le phare de la barre—il a amené dans le port le navire Apollo, brick Carleton, missisi San Pablo et le brick Heela. Laissé la passe N. E. le 1er. courant, à 2 heures p. m.; plusieurs bâtiments en vue et dans la rivière.

Bateau de remorque Porpoise, Davis, de la passe S. O. ayant mis en mer le navire St. Lawrence et le brick Vandalia—il a amené dans le port les navires Columbus, Arthemise, la barque Ligonia et les goëls. Corine et Export. Laissé la passe S. O. le 1er. courant, dans l'après midi. Aucuns bâtiments en vue; rien de nouveau dans la rivière.

Bateau de remorque Hudson, Davis, de la Balise, ayant mis en mer le navire Indiana et la goël. Exp Josen Rosario—il a amené dans le port les navires Majestic, Sarah Parker et à la poudrière le navire Russell. Laissé la barre le 2 courant, à 3 heures p. m. un navire en vue; navire Francis Anne, deux barques, quatre bricks et plusieurs goëls. dans la rivière.

Bateau de remorque Huntsville, J. Davis, de la Balise, est reparti pour le phare de la barre—il a amené dans le port les bricks Rowes, Vernon et Oremlin.—Laissé la passe N. E. le 3 courant, à 2 heures p. m.; navire Edwin en vue; rien de nouveau dans la rivière.

Bateau de remorque Shark, Martin, de l'entrée de la passe avec le navire Francis Ann, la barque Lorraine, le brick Margaret et la goël. Texas. Laissé la passe le 2 courant, à 5 heures p. m. Dans la rivière, les bricks Bordeaux, Shamrock et plusieurs petits bâtiments.

Bateau de remorque Chickasaw, Starks, du bas de la rivière, avec le brick Heels.

Navire Apollo, Ricker, en 18 jours de Portsmouth, N. H. au capitaine.

Navire Columbus, Coffin, en 14 jours de Boston, à S & J P Whitney.

Navire Majestic, Mustard, en 17 jours de Bath, Me. au capitaine.

Navire Sarah Parker, Davis, en 12 jours de Philadelphie, au capitaine.

Navire Russell, Robbins, de Boston, (12 nov.) au capitaine.

Navire Arthemise, (Fr.) Lepel, en 50 jours de Bordeaux, à ordre, avec un chargement de vins, liqueurs, marchandises, &c. à M Lincoln, Pouget & Bellet Carrière & Bonluzat, J. Molier; Pempeyron & co; C. Renée; Auguste Frère; H & W Anderson; F Albert; F Perret; T Dubrora.

Navire Francis Ann, Soule, en 14 jours de Boston, au capitaine.

Barque Ligonia, Hamilton, en 18 jours de Portsmouth, N. H. au capitaine.

Barque Laurana, Perkins, en 14 jours de Philadelphie, au capitaine.

Barque Natchez, Natchez, Bostelle, de Natchez pour New York.

Brick Eurotas, Crosby, de Natchez, pour N. York.

Brick Vernon, Perkins, de Bordeaux, (22 août) par la voie de St. Michaels, (29 sept.) à H & W Anderson, avec un chargement de vins, eau-de-vie, huile, marchandises, etc. à G M Lucas; J Magne; H Thorn; Schmidt, Werner & co; P Longis; J M Plicque; R & J Currell; H Chatelanat, F Jordy, A G. George; Lorrillon & Vabieu; F Tiss; B Cadillan; J Bailey; T A Bigoonian; V Boutange, Herbault Frères; R Lefèbvre, C Barbance et à ordre.

Brick Margaret, Smith, en 16 jours de Boston.

Brick Rowes, Cady, de la Havane, (14 nov.)

Brick Cremlin, Wisney, en 12 jours des Iles Turques, à S & J P Whitney.

Brick Heela, Whiting, en 45 jours de Malaga, à J W Zacharie & co.

Brick suédois Carleton, Johansson, de Stockholm, (19 août) à J. Lanfear.

Mistico (esp.) Pablo Blas, en 47 jours de Malaga, à ordre.

Goël. Carlos, Hitchcock, de Galveston, (24 nov.) sur lest, au capitaine.

Goël. Export, Gardner, en 30 jours de New York, au capitaine.

Goël. Texas, Allen, de Franklin, At.

Steamer Hail Columbia, Brown, de Natchez, avec du coton, etc.

Steamer Maid of Orleans, Vanhouten, de St. Louis, chargé de produits.

Steamer J. Dupré, Gordon, de Baton Rouge, avec du coton, etc.

Steamer Rodolph, Wilson, de Vicksburg, avec du coton, etc.

Steamer Choctaw, Waring, du Bayou Sarah avec du coton, etc.

Steamer American, Caldwell, de Ouachita, avec du coton, etc.

MEMORANDA.

La goël. Export, capt. Gardner, était depuis 10 jours sur les côtes de la Louisiane avant d'entrer dans le Mississipi; elle a reçu le Mercurial, au [illegible] ... vent qui lui a emporté une [illegible] ... d'autres avaries.

☞ Le paquebot SHAKESPEARE, est en déchargement en face du marché aux légumes. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises, sur la Levée.
4 déc WM. R. POSDICK & Co. 70, Camp.

☞ Le navire COLUMBUS, capitaine Coffin de Boston, est en déchargement en face la Presse à Coton d'Orléans. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises sur la levée.
4 déc S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

☞ AVIS—Le brick CARRIER, de Marseilles, commencera son déchargement aujourd'hui, en face les magasins rouges. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises. 4 déc

☞ AVIS—Les consignataires de marchandises marquées W. C. Bomer, Dover, Mass., D. & Kiley et T dans un cercle, reçues par la barque Josephine, de Philadelphie, sont requis de venir les recevoir.
4d J. D. DENEGRE, 46 Douane.

☞ Le navire MEMPHIS, capitaine Nichols de New York est en déchargement au rang au-dessous de la Presse à coton d'Orléans. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises sur la levée. Les consignataires par ce navire des marchandises marquées J. B. P. et I. H sont requis de se faire connaître. STETSON & AVERY.
3 déc 80 Gravier.

☞ AVIS—Le steamer TUSKINA, partira aujourd'hui à 10 heures pour Vicksburg, Williams Bend, Grand Gulf, Rodney, Natchez, etc. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au quai de la rue Poydras ou à J. HALL & A. B. BEIN, 19 rue Levée.

☞ AVIS—Le navire CHARLES, capitaine Coffin, de Philadelphie, est en déchargement trois rangs au-dessous du rail-road. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises sur la levée.
3 déc N. F. COMLY, 37, Camp.

☞ Le navire CREOLE, capitaine Dillingham, est en chargement pour le Havre et peut prendre quelques passagers. S'adresser à bord, ou à
3 déc F. PERRET, 33, Toulouse.

☞ Le DR. JAMES JONES a transporté le domicile de no. 51, rue du Canal, au coin des rues Gravier et Carondelet. L'entrée est sur la rue Carondelet.

GRANDE LOTERIE DE PROPRIETES FONCIERES.

SCHMIDT & HAMILTON, *Directeurs.*

Cette Loterie sera positivement tirée le 1er. Décembre.

JE soussigné, HERMOGENE CANTRELLE, nommé par Mr. Lucien Hermann Notaire Public, pour être présent et voir déposer dans la roue qui doit servir au tirage de la Grande Loterie de Propriétés foncières dont Messrs. Schmidt et Hamilton sont directeurs, tous les numéros de la dite Loterie, certifie par les présentes, que j'ai assisté comme témoin, au dépôt de chacun des numéros, qui a été fait aujourd'hui dans la dite roue, et que les dits numéros ainsi déposés, ont été préalablement exposés aux regards du public.

Numéros déposés, jusqu'à ce jour, 3,160.
Nouvelle Orléans, 3 décembre, 1839.
4 déc (Signé) H. CANTRELLE.

JE soussigné, LUCIEN HERMANN, *Notaire Public*, certifie par les présentes que Mr. Hermogène Cantrelle a été nommé par moi, pour assister comme témoin au dépôt des numéros dans la roue qui doit servir au tirage de la grande Loterie de Propriétés foncières dont Messrs. Schmidt et Hamilton sont directeurs, et qu'après avoir fermé la dite roue et y avoir apposé mon sceau, j'en ai pris la clef pour être gardée par moi jusqu'à la prochaine ouverture de la dite roue.
Nouvelle Orléans, 3 décembre, 1839.
4 déc LUCIEN HERMANN, Not. Pub.

ON demande un homme de peine bien recommandé et connaissant l'anglais, pour travailler dans un magasin de grocerie. S'adresser à
LOREILHE & VALETON,
4 déc Encoignure Royale et Douane.

PENSION DEMANDEE—Un Monsieur, sa dame et ses enfans désirent obtenir une pension dans une famille privée. S'adresser par lettre à la boîte No. 60, bureau de la Poste. 4 déc—6

SOCIETE—Les soussignés ont formé une société sous le nom de *Vennard & Goddard* pour les affaires de marchands à commission, dans cette ville, au no. 36, rue du Camp. M. B. VENNARD,
4 déc S. GODDARD.

M. MARCHANT de New York, offre respectueusement ses services comme Peintre de Portraits (*pour une période limitée*) aux citoyens de la Nouvelle Orléans. Ceux qui désirent se convaincre de ses capacités comme tel, sont invités à visiter les tableaux suivans, exécutés récemment par lui: l'Hon. Henry Clay, l'Hon. Thos. Ewing Ptlen, L. Lawless, Charles Hammond, Esq, éditeur du Cincinnati Gazette, le Révd. Dr. Brecher, président du séminaire de Lane; Geo. D. Prentice, éditeur du Louisville Journal, &c. Ces tableaux sont déposés dans son étude au coin de la rue du Canal et Passage de la Bourse, au-dessus du bureau de MM. Pelleray & co.

AVIS—Venu aux écuries du soussigné, le 1 courant, deux CHEVAUX, dont un est bai et l'autre gris. Les propriétaires sont requis de venir les réclamer, entre les rues Franklin et Trémé, près la rue Bienville, et payer les frais.
4 déc—6 JAMES MARSHALL.

ARBRES fruitiers ou plants [illegible] ... Le dépôt est ouvert les jours de marché sur l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine [illegible] ... Bayou no. 116 ou chez Mr. Gaffey [illegible].

VINS—[illegible] ...

---

CERCLE DU JOCKEY CLUB DE LA LOUISIANE.

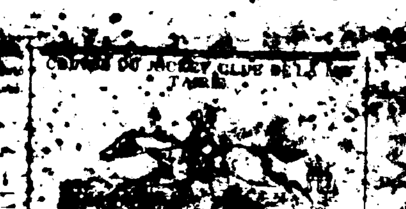

LA réunion d'automne pour 1839 aura lieu ... [illegible] ... Premier Jour.—Course du Jockey Club $600—2 milles.
Deuxième Jour.—Bourse du Jockey Club, $1000—2 milles.
Troisième Jour.—Bourse du Jockey Club, $1500—3 milles.
Quatrième Jour.—Bourse des Propriétaires, $1000 —3 milles.
4d PETER CHILDS, *Secrétaire.*

N Harrington vs. Packard.

COUR DE COMMERCE, No. 1180.—En vertu d'un ordre de saisie vente ... [illegible] ... sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, ... le steamboat Mountaineer, ... [illegible].
CHS. P. GOZET, shérif.

TRES ALARMANT!!

Tenez-vous sur vos gardes!!

NOUS avons appris que deux ou trois individus ont intention de vendre tous les prix dans la boutique de Oakwell, Oakley & Primhard. Désireux de faire partager les richesses que devaient être gagnées ... [illegible] ... Théâtre St-Charles. 4 déc

NOUVEAUTES, en coutures pour pantalons, gilets, &c. à vendre en débarquement.
8 malles Cotonies,
8 do Draps,
2 do Satins noirs Giltés,
36 douzaines bas en coton.
4 déc—3 No. 116, rue Royale.

EN débarquement du navire l'Arthemise, venant de Bordeaux et à vendre par le consigné,
2000 caisses vin rouge,
125 do de blanc,
151 do de muscat,
215 barriques vin rouge St. Estèphe, Château-Margaux, Haut-Brion et Talence,
60 tierçons vin rouge Haut-Talence,
125 do vin blanc Sauterne et Barsac,
306 paniers huile d'olive,
30 do anisette fine et parfums,
27 barils cerises,
19 demi-pipes eau-de-vie,
45 balles papéterie fine et vélins,
50 caisses liqueurs fines assorties,
145 de fruits assortis à l'eau de vie,
18 do grenats de 16 pouces,
1 do fleurs artificielles.
AUG. MOLIER,
rue St-Louis, no. 86.

A VENDRE par les consignés, ... [illegible] ... Chapeaux de soie français, Chapeaux de feutre ... [illegible] ... en drap pour hommes et enfants, Casquettes de loutre, Bonnets et velours pour enfants, Chapeaux retapés pour militaires, Parapluies en soie de 26, 30, 32 et 34 pouces, Gants castor et chevreaux.
PERCHER & DUTEIL, 81, Chartres.
4 déc A côté la Banque Atchafalaya.

VIN, FRUITS, &c.—En débarquement du F. ... de Malaga
20 pipes et 125 demi-pipes de vin rouge, ... 110 barils vin de ... [illegible], 481 boîtes, 590 ... raisins secs, 308 tambourins figues, 100 jarres raisins, ... 20 demi-do. 20 de barillets olives de Séville, ... raisins, ... à bord ... J. ROBERTS & Co. 47, rue Bienville.

GENIEVRE—300 paniers, ... [illegible] ... 300 demi-do ... Bière ... Bas de laine ... Châles ... Nappes ... Molleton ...
4 déc—6 F. C. GOERGEN & Co, 83, Chartres.

AVIS—A vendre par J. & L. GARNIER, rue Royale, No. 108, ... [illegible] ... 4 déc

EAU-DE-VIE DE COGNAC—... [illegible] ... en débarquement de la barque Vaillant de Bordeaux, et à vendre par HUGO C. GILDEMEISTER, 46 Bienville.

FERRONNERIE—... [illegible] ... A LOUER PRESENTEMENT—Une maison, rue des Grands-Hommes, près de l'Esplanade. S'adresser à R. BRUGIER, 9, St-Louis.

A VENDRE par les consignés Farine 115 barils, ...
J. T. LAQUERENNE & Co, 47, Tchoupitoulas.

Numéros sortis dans le tirage de la Loterie des ... Classe No. 63 ... 40 21 36 44 41 47 38 10 32 12 23 ... Costé la loterie sera tirée aujourd'hui à 5 heures ... Loterie de la Louisiane, Classe 66.

GROS PRIX $6,000—$8,000.

Billets $5 seulement, coupons en proportion, à vendre au bureau du directeur, D. B. GREGORY & Co, 21, rue du Canal N. Orléans.

Tirage Officiel de la grande loterie d'Etat, Classe Extra, No. 67.
77-3-75-64-16-6-38-44-17-8-41-19-50-41-35

GROS LOT DE $100,000
BILLETS SEULEMENT $2 50 (?)
GRANDE LOTERIE DE L'ETAT
CLASSE EXTRA No. 168.
Devant être tirée Mardi 3 Déc. 1839, à 4 heures ... à l'Hôtel de la Cité, rue ...

B. DAVIS & Co, Directeurs.
75 numéros—12 tirés.

PROGRAMME

[illegible]

1 Billet entier $2 50. Demi $1 25. Quart 62 1/2 cts.
Paquets de 25 billets pour $40 garantis devoir tirer au moins $38.
Paquets de 25 demi billets pour $34 garantis devoir tirer au moins $15 00.
Paquets de 25 quarts de billets pour $15 50 garantis devoir tirer au moins $7 50.
Pour paquets ou simple billets, s'adresser au bureau des Directeurs, No. 16, rue de Chartres, coin de Conti et Chartres.

BOUTEILLES ET BRODEQUINS—... caisses, ... à vendre par ISAAC BRIDGE & Co, 134, rue des Magasins.

FARINE—... barils, en débarquement du steamer Maid of Orleans.
4 déc GODFREY, LAWRIE & SMALL, 36, rue Gravier.

BOEUF—... demi barils, Mess, Prime et M. O. pour l'inspection.
GODFREY, LAWRIE & SMALL, 36, rue Gravier.

HUILE—180 paniers huile blanchie en hiver, 1500 gallons huile de baleine et 10 barils huile de Mâchoire, à vendre par J. B. BAILEY, 14, rue Bienville.

VINAIGRE—60 barriques vinaigre blanc en débarquement de la barque Vaillant de Bordeaux à vendre par HUGO C. GILDEMEISTER.

CHAPEAUX—65 paquets chapeaux de laine blanche et noire et brodequins pour hommes, à vendre par FROST & Co, 8 rue de la Douane.

HARDES—15 caisses chemises de coton et pantalons de laine de Washington, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co, 134, Magasins.

BARRIQUES et tierçons à mélasse—200 barriques et 75 tierçons en bon ordre, à vendre par VENNARD & GODDARD, 36, Camp.

SON—54 sacs, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 36, rue Gravier.

FROMAGE DE GOSHEN—100 boîtes, en débarquement du Mohawk.
4 déc N. D. CHAMBERLIN & Co, 40, Gravier.

CHAMPAGNE—40 paniers, ... Champagne, en débarquement.
N. D. CHAMBERLIN & Co, 40, Gravier.

BORDEAUX—15 barriques et 10 demi barriques vin de Bordeaux, ... [illegible]
N. D. CHAMBERLIN & Co, 40, Gravier.

SEL DE ST-UBES—700 boisseaux en débarquement, à vendre par S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp.

FOIN—100 balles foin en débarquement du ... Helen Mar de New York, à vendre par S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

CLOUX de Girardin et Lock ... 1000 livres ... à vendre par P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas.

CIGARES—5000 cigares américains, en consignation, P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas.

HUILE de Spermaceti—2000 gallons, à vendre par J. C. BAILEY, 14, rue Bienville.

SON—... sacs, ... en débarquement du Kentucky, à vendre par HOGGET & HAWTHORN, 93 Gravier.

TRAITES sur Boston à 30 et 60 jours de vue, à vendre par WOOD & SIMMONS, 70 Magasins.

CIGARES—... cigares de la Havane, ... à vendre par ...

TRAITES sur la Banque ... à vendre par ... ROBERTS & Co, 47 Bienville.

RUM DE LA JAMAIQUE—... à vendre par WOOD & SIMMONS.

CHARBON de terre ... à vendre par VENNARD & GODDARD, 36, Camp.

CAFE ... LEPAGE, BRO. & Co.

---

AMUSEMENS.

THEATRE D'ORLEANS.

Mercredi 4 Décembre 1839, ... [illegible] ... LES DEUX MARIS ... Vaudeville en 1 acte. Le spectacle commencera à 6 heures ... [illegible].

SALLE DE LA BOURSE ST. LOUIS.—MM. les Souscripteurs ... [illegible] ... Bureau de la salle des ... [illegible].

BALS.

SALLE D'ORLEANS.

LE soussigné annonce aux amis et aux Dames de la Nouvelle-Orléans, que les Souscriptions des BALS PARES ET MASQUES ... Samedi prochain 23 du courant, et qu'à l'avenir ils auront lieu tous les lundi, mercredi et samedi de chaque semaine.
PRIX d'entrée—Cavaliers ... $2
Il y a un buffet ... pour souper ... glaces, limonade, &c.
... A. MITAUD.

EXTERNAT

DIRIGÉ PAR M. G. BELLANGER

Rue Dauphine, entre Du Maine et St. Philippe.

L'été, de 8 à 1 et de 3 à 6 heures. L'hiver, de 7 1/2 à 12 et de 2 à 5 heures. Classes particulières le soir.
Depuis longtemps les Latinistes ... [illegible] ... C'est sur l'invitation de plusieurs de ces familles ... [illegible] ... l'établissement.

COURS DES ETUDES, COMPRENANT CINQ ANNÉES.

| | |
|---|---|
| PREMIÈRE ANNÉE. | |
| Lecture, Ecriture, Numération | $ 5 |
| DEUXIÈME ANNÉE. | |
| Grammaires française, Arithmétique, Géographie, (Théorie de) | $ 7 |
| TROISIÈME, QUATRIÈME ANNÉE. | |
| Langues. Anglais, Espagnol, Latin. | |
| Mathématiques (Algèbre, Géométrie) | $10 |
| CINQUIÈME ANNÉE. | |
| Complément des études précédentes, Rhétorique, Logique, Histoire et Géographie, Principes de Cosmographie, de Géométrie, de Géologie et d'Histoire Naturelle. | $15 |
| COURS PARTICULIERS. | |
| Dessin, Tenue de Livres, Musique, Cours. | |

Conçu à la Nouvelle-Orléans ... [illegible] ... M. Bellanger ... [illegible].

Les classes seront ouvertes lundi, 9 courant, ... 7, 10 et 15 par mois. Les Cours particuliers séparément.
Pour plus de détails, s'adresser à
M. BELLANGER, ou à M. REY,
2 déc—6 Rue Dauphine, No. 269.

REÇU par la barque Indiana, et à vendre à la pharmacie du soussigné, les instruments de chirurgie et autres articles suivants:
Clefs et daviers de Delabarre, dentiste;
Pinces pour obtenir à mordants très pointus;
Pieds de Biche;
Boîtes complètes d'instruments pour dentistes;
Pinces (Bec-de-corbin);
Dents pour extraire les balles;
Sondes porte pierre en argent, droites et courbes;
Spéculums en argent et à quatre valves;
Bistouris à ressorts;
Lancettes à deux sortes;
Seringues anglaises No. 4;
Cuisses complètes à amputations;
Do do trépanation;
Seringues, à injection en verre;
Dépôt pour hydrocèle;
Clystères en acier et en coton;
Pinces à cautère en pointe élastique et ordinaire;
Fondes et bougies en gomme élastique et en corde à boyau, assortissement bien complet;
Sondes (Oesophagiques);
Poudre ... de Vée;
... à dents ... douleurs;
... de Lacroix pour l'entretien des dents;
... d'aile pour fruiter;
... en gomme; ...
... pour les maladies.
A. A. PEYCHAUD,
3 déc 123, rue Royale.

Numéros sortis au tirage de la loterie des Ecoles Gratuites—Classe 112.
36—76—49—9—31—64—68—10—16—62—71—39

GROS LOT $10,000.
LOTERIE DES ECOLES GRATUITES.
Classe 114.

Devant être tirée Mercredi, 2 Décembre à 5 heures P. M. à l'Arcade de Banks, au coin des rues Magazine et Gravier.
J. K. MEAD, Directeur.
D. BLAIR & J. BEARDSLEE, Agents.
75 Numéros—12 tirants.
Billets entiers $5; demi $2 50; quart $1 25, etc.
Paquets de 25 billets pour $60 ... garantis devoir tirer au moins ...
Coupons en proportion.
A vendre au bureau du Directeur, encoignure des rues Magazine et de la Commune, au No. 8, Banks' Arcade.

LA société entre A. Larroque et D. Tardos étant dissoute ... [illegible] ... ATE. LARROQUE.

BANQUE DES ARTISANS ET NEGOCIANS.

Nouvelle-Orléans, 2 décembre 1839.

L'ELECTION annuelle des directeurs de cette Banque aura lieu à la Banque, Lundi le 6 janvier prochain, entre 10 heures du matin et 4 heures de l'après midi. 3 déc

LE DOCTEUR PICTON a transporté son domicile dans la rue Carondelet, entre les rues Poydras et Hevia, la porte devant de la demeure du révérend Mr Clapp. 3 déc

MEUBLES—Le soussigné vient de recevoir un grand assortiment de meubles, glaces, chaises, &c. à vendre ... AUG. MOLIER.

Forte piano—... à vendre par ... W. GRANT, 20 Douane.

MACHINES à couper la paille—Quelques belles machines de la fabrique Eastman, en vente et à vendre par REYNOLDS, BYRNE & Co, enc. Canal et Carondelet.

A LOUER—Un grand Grenier très-commode pour un emporium, situé au No. 21, rue Chartres. Les conditions seront faciles. ... 

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

Nlle-Orléans, 3 décembre 1839.

CETTE Banque achète et tire des traites sur New York, Londres et Paris.
3 déc FRED. FREY, Caissier.

TRAITES sur New York, Londres et Paris, à vendre par J. P. BONNET, 8, rue Royale.

COUVERTURES de laine, françaises, en magasin et à vendre par J. P. BONNET, 8, rue Royale.

DOUBLONS—... à vendre par SCHMIDT & HAMILTON.

PARAPLUIES—... caisses à vendre par ISAAC BRIDGE & Co, 134, Magasins.

TAPIOCA—... à vendre par STETSON & AVERY, 80, Gravier.

VIN DE COTE—10 barriques, à vendre par N. D. CHAMBERLIN & co, 40, Gravier.

SUCRE—60 boucauts, à vendre par GOURDAIN & BENIT, 13, Conti.

MELASSE—100 barils, à vendre par GOURDAIN & BENIT, 13 Conti.

BIERE—20 barils, à vendre par J. B. BAILEY, 14, Bienville.

CIDRE—100 boîtes cidre de champagne, à vendre par J. B. BAILEY, 14, Bienville. 4 déc

BLANC de Baleine—365 caisses à vendre, J. B. BAILEY, 14, Bienville.

TABAC—6 boîtes à vendre pour clore un compte N. D. CHAMBERLIN & co, 40 Gravier.

SAVON—100 boîtes à vendre par N. D. CHAMBERLIN & co, 40 Gravier.

FARINE—300 barils à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co, 26 Poydras.

POMMES DE TERRE—50 barils, à vendre par P. A. GIRAUD, 12 Tchoupitoulas.

COTON DE LOWELL—50 balles à vendre par KIDDER & HEAD, 90 Camp.

POISSON—50 barils et 25 barils à vendre par KIDDER & HEAD, 90 Camp.

CAFE de Rio de la nouvelle récolte à vendre par WILLIAM BREHN, 56 Douane.

RIZ—100 tierçons riz à vendre par WOOD SIMMONS, 70 Magasins.

VIN CHAMBERTIN—32 caisses à vendre par VENNARD & GODDARD, 36 Camp.

RACINES d'Asperges—10,000 à vendre par WM. DISH, 17, Commune.

CHARBON de Canel, à vendre par VENNARD & GODDARD, 36, Camp.

CAFE du Principe, à vendre par LEPAGE, BRO. & Co, 51, Bienville.

RIZ—En magasin et à vendre par LEPAGE, BRO. & Co, 51, Bienville.

CHARBON CANEL—en débarquement du navire Denmark, à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par HOLMES & MILLS, 3 Bank Place.

LIVRETS de Banque et memorandum de toutes descriptions, à vendre au New-Orleans Stationery Warehouse par NORMAN STEEL & Co. 14, Camp.

BOTTES ET SOULIERS—72 caisses en débarquement du navire Caroline & Mayarra Pertha, à vendre par FROST & Co, 8 Douane.

CHARBON de Liverpool—30 tonneaux ... en gros et à vendre à la convenance des acheteurs par HOLMES & MILLS, Bank Place.

POMMES de terre françaises, de première qualité, à vendre au no. 88, rue Toulouse. Aussi 20 barils barriques blancs de première qualité. P. PERRET.

DRAPS, Casimirs et Bonnets—En débarquement du navire Charles de Philadelphie, à vendre par N F COMLY & Co, 37, Camp.

EAU DE VIE—... barils en débarquement du navire Echo, de New York, à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co, 66, Camp.

MOUSSELINES de laine—Une caisse de cahiers de mousseline de laine, imprimées, dernières nouveautés, à vendre par DOURRY D'IVERNOIS, 39, rue de Chartres.

MOUTARDE—... caisses moutarde de Londres à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 36 Gravier.

GRAISSE—... à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 36 Gravier.

MAIS—... sacs mais à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL.

AVOINE—... à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL.

TRAITES sur la Havane ... à vendre par ...

CASQUETTES ... chapeaux de soie ... à vendre par FROST & Co, 8 Douane.

SAVON ... à vendre par ... A. MERRITT, 58 Camp.

---

SALLE D'ARMES ... SAINTE-BARBE.

[illegible] ... MARCO-CHIERI DI MONTEROSA ... [illegible].

Par ordre du Capitaine.
A. MICHEL, serg. major.

GARDES DE JACKSON—... [illegible] ... Par ordre du Capitaine.
A. DUPRAT.

GARDES D'ORLEANS—Conformément à une injonction de la Compagnie, les membres sont requis de se réunir au Corps de Garde ... [illegible] ... à l'Hôtel de Ville, ... Par ordre du Capitaine.
ANT. DORUG, sergent major.

GRANDE LOTERIE DES PROPRIETES FONCIERES.

LES directeurs ... [illegible] ... la Bourse de la Cité, rue St-Louis ... [illegible] ...
Nouvelle-Orléans, 2 décembre 1839.
2 déc—6 SCHMIDT & HAMILTON.

BUREAU DE LA PRESSE DES RAS.

Nouvelle-Orléans, 2 décembre 1839.

L'ELECTION d'un aide de camp ... [illegible] ... Par ordre de la Direction.
B. P. GUEZ, secrétaire.

BIBLIOTHEQUE COMMERCIALE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Assemblée annuelle.

LES actionnaires sont notifiés que l'assemblée annuelle aura lieu Mercredi, 4 décembre, à 6 heures du soir, ... [illegible] ...
Par ordre de la Direction.
2 déc—3 THOS. J DURANT, secrétaire.

LES personnes qui ont des comptes à présenter contre la succession de feu Félix De Armas, sont priées de les présenter au bureau du soussigné ...
2 déc—6 Chs. BOUDOUSQUIE, 150, Royale.

UN Jeune homme, âgé de 17 ans, qui a une assez bonne main et quelques connaissances des affaires, désire obtenir une place dans un comptoir ou un magasin de marchandises sèches. Il n'exigera que des appointements très raisonnables ... S'adresser à
2 déc HYDE & GOODRICH, 18 Chartres.

A VENDRE POUR CAUSE DE MALADIE—Mr. E. FREMAUX étant parti ... le magasin ... [illegible] ... rue de Chartres entre la rue St-Louis et la rue Toulouse ... [illegible].

A VENDRE par M. S. CUCULLU LAFFY & Co. rue Toulouse, No. 31:
800 balles Tabac en feuille de Kentucky ...
... 
70 barriques vin Catalan;
25 baril vin ... ;
20 ... ;
150 sacs café de Rio;
... caisses sucre blanc de la Havane;
600 m. cigares de la Havane, assortis.

MARCHANDISES SECHES—Le soussigné a l'honneur de prévenir ... [illegible] ... Mouchoirs fond rouge Turquie, à bord imprimés, de Imitation Madras, Ginghams, Pièces de Flanelle ... [illegible] ...
4 déc—1 DOURRY D'IVERNOIS, 39 Chartres.

VACHE—Une bonne vache laitière ... [illegible].
EDMOND SPRAGUE, 92 Douane.

EN débarquement du navire Druid, venant de Marseille et à vendre par le soussigné:
200 barriques vin rouge ... ; ... [illegible] ... 10 barils raisins ... [illegible] ... 
AUGTE. MOLIER, 86, St Louis.

DROGUES ET MEDICINES—Récemment reçu d'Europe une quantité de drogues et produits chimiques ... M. CURTIUS, apothicaire, au coin des rues Levée et Tchoupitoulas.

A VENDRE—... [illegible] ... CHAUCHON & LEROY, Basin Carondelet, No. 24 Camp.

A LOUER—Un bon magasin ... No. 36, rue du Camp ... WM. C. TOMPKINS & Co, 66, rue du Camp.

A LOUER—Ce joli magasin presque neuf et convenablement réparé, situé rue Royale, ... [illegible] ... rue de Laurent, entre les rues Conti et St. Louis ...

EMMAGASINAGE—Des marchandises ... [illegible] ... bureau de l'Abeille.

A LOUER PRESENTEMENT—Le Magasin No. 54, rue Toulouse, vis-à-vis la Banque des Citoyens, et un grand Magasin de dépôt, situé au fond de la cour. ... [illegible]
R. BRUGIER, No 9, rue St. Louis.

Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton ... Nouvelle-Orléans, ... 
L'ASSEMBLEE annuelle des actionnaires ... [illegible]
L. S. Hilgenberg, S. B. Le Beau,
S. L. Bernard, F. Puchier,
V. Brossaut, M. Gaffy,
J. Kohn.
Il a l'assemblée de la Direction ... Mr. P. S. Le Beau a été élu Président.
Par ordre de la Direction.
R. V. GUEX, secrétaire.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE—Les actionnaires ... [illegible] ... 
Nouvelle Orléans, ce 27 novembre 1839.
Par ordre de la Direction
27 nov WILLIAM FURST, secrét.

HUILE d'Olive et Amandes—A vendre, par le soussigné, en débarquement du navire Caroline de Marseille:
105 paniers huile d'Olive; ...
20 Balles Amandes fraîches à la dame.
F. JORDY, 118 Royale.

LES soussignés ont formé une société ... [illegible] ... GEORGE BEDFORD, FRANCIS P. BECK.

INSTITUTION POUR LES SOURDS ET MUETS.

SI jamais il y a eu une question à plaindre dans la société, c'est sans doute, celle d'un sourd-muet. Mr Pierre-Louis-Jean Roger, instituteur, sourd-muet lui-même, désire de prendre à la société ... [illegible] ...
Chez M. JEAN GUILLOU, ...

AVIS est par le présent donné que la collection des propriétés dans la ville Lafayette, faite par ... [illegible] ...
Ville Lafayette, 29 novembre 1839.
HARVEY NORTON,
W. B. WILLS, Assesseurs.
G. W. TURSALL,

LES soussignés, à part de leurs [illegible] ... St. Charles et Poydras ... [illegible] ...

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.

L'ELECTION de 7 directeurs de cette compagnie aura lieu Lundi prochain 2 ... [illegible] ...
Nouvelle-Orléans, ce 27 novembre 1839.
Par ordre de la Direction.
WILLIAM FURST, secrét.

CORDES D'EMBALLAGE—... à vendre par ...

200 ... [illegible] ... BLANCHARD SIMPE & Co, 25 Bienville.

MERINOS—... à vendre par DOURRY D'IVERNOIS, 39, Chartres.

CHALES—... DOURRY D'IVERNOIS, 39, Chartres.

---

PAR DOMINIQUE ... [illegible]

[illegible] ... Par ordre ... 

JEUDI prochain, ... [illegible] ...

PAR J. LEVY.

JEUDI prochain, ... les marchandises ... [illegible] ...

POUR GALVESTON—... navire NEW YORK ... [illegible] ...
SCHMIDT & HAMILTON.

POUR GALVESTON—... COLUMBIA, ... Henry Windle, ... Le Columbia ... [illegible] ...
SMITH & VOORHIES, 20 Camp.

POUR LA HAVANE—... navire NATCHEZ ... [illegible] ... VAN STYCK & Co.

POUR ST. LOUIS & ALTON—... MADISON ... [illegible] ... GODFREY, LAWRIE & SMALL, 36, rue Gravier.

POUR ST. LOUIS ET ALTON—... MISSOURI ... EDWARD A. BRIDGE.

POUR ST. LOUIS—... PRAIRIE ... JOHN A. MERRITT, 58 Camp.

POUR ST. LOUIS ET ALTON—... GODFREY, LAWRIE & SMALL.

POUR ... UNITED STATES ... HOGGET & HAWTHORN, 93 Gravier.

POUR LA MOBILE—... J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune.

POUR NEW-YORK—... MISSISSIPI, ... W. R. FOSDICK & Co. 70 Camp.

POUR TAMPICO—... J. W. ZACHARIE & Co, 39 Douane.

POUR MARSEILLE—... J. P. BONNET, 8, Royale.

POUR CHARLESTON, C. S.—... WM. R. FOSDICK & Co.

A FRETER—... TH. BARBANCY & Co.

POUR LE HAVRE—... MOND PERKINS, ... S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR LE HAVRE—... NEW ENGLAND, capitaine Lowell, ... S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL—... DORA, capitaine Lunt, ... S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp.

POUR BALTIMORE—... MARY ... G. BEDFORD & BECK, 26, rue Bienville.

POUR LA HAVANE—... SAN ANDRES, partira ... 12 décembre. ... B. GRONING & Co.

POUR LIVERPOOL—... LEON, capitaine J. Wescot, ... S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR BORDEAUX—... AGENORIA, cap. ... J. H. BAILEY, 14, rue Bienville.

POUR LE HAVRE—... VANDELLE, ... partira du 15 au 20 décembre ... BLANCHARD, SIMPE & Co., 25 Bienville.

TRAITES sur New-York de 10 à 60 jours de vue, sur Paris, et Bordeaux, à vendre par LAROCQUE & PREVOST, 8, Royale.

A LOUER—Deux maisons ... rues Bourgogne et Quartier ... 

LEÇONS DE MUSIQUE.

LEÇONS de Guitare, Violon, ... F. KROM, rue Ann, 117.

MESSRS BINOCHE frères ont l'honneur de prévenir ... [illegible] ... 

A LOUER—Une maison ... L. ROBERT & Co.

SAUCISSONS DE LYON, ... BINOCHE FRERES.

LA société ... entre Justus Vairin, ... Kelly et Alfred McCauley ... [illegible] ...
JUSTUS VAIRIN,
JAMES J. KELLY.

DEMANDE—Une bonne cuisinière ... [illegible] ...

AVIS—Les ... [illegible] ... 20 Novembre 1839.
J. MAUREAU & Cie.

A LOUER—... [illegible] ...

TRAITES ... MORRISON & GRAHAM, 50 Bienville.

---

## VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.

[illegible] ... 4 courant, à 4 heures de l'après midi, sur la Levée, en face la rue Hôpital, ... 18 barriques Claret ...
4 déc—1

PAR FERNANDEZ & WHITING.

[illegible] ...

PAR R. D. SYKES.

[illegible] ...

PAR J. A. BEARD.

[illegible] ... AMANDA, ... [illegible] ...

PAR J. A. BEARD.

[illegible] ... J. B. Marmillon ... [illegible] ...

PAR J. B. BLACHE.

[illegible] ...

PAR J. LEVY.

JEUDI prochain, ... [illegible] ...

PAR GUERAULT & DELASSUS.

[illegible] ...

PAR J. A. BEARD.

[illegible] ...

PAR R. D. SYKES.

Vente par Autorité de Justice ... [illegible] ...

PAR R. D. SYKES.

[illegible] ...

PAR A. F. DOBIOCOURT.

[illegible] ...

PAR J. B. BLACHE.

[illegible] ...

PAR J. B. BLACHE.

[illegible] ...

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI 14 du courant, à 4 heures de l'après-midi, ... [illegible] ...

PAR J. B. BLACHE.

[illegible] ...

PAR J. B. BLACHE.

[illegible] ...

PAR F. A. GUILLOTTE.

[illegible] ...

PAR FERNANDEZ & WHITING.

[illegible] ...

PAR HEWLETT & CONAN.

[illegible] ...

PAR GUIRNAULT & DELASSUS.

[illegible] ...

A AFFERMER. Une habitation ... [illegible] ...
P. CASELAR.

BEURRE ET FROMAGE ... [illegible] ...
Wm. C. TOMPKINS & Co, 66, Camp.